



DOSSIER

Préparer la transition écologique de nos territoires. Session de jeu sérieux multi échelle avec les élus et acteurs du Gard permettant d'appréhender les transferts de vulnérabilité et les difficultés de coordination (Projet MAGIC. INRAE, CNRS, CIRAD, Montpellier) - © R. Mathevet

COVID-19 ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : L'INTENDANCE ENVIRONNEMENTALE DES TERRITOIRES SUIVRA-T-ELLE ?

Raphaël Mathevet, écologue et géographe, directeur de recherche CNRS au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier.

La crise COVID-19, conjuguée à la crise climatique et à la perte de biodiversité, nous invite à faire le choix d'une transition écologique rapide. Celle-ci nous oblige à repenser notre relation au vivant mais aussi au pouvoir d'organiser nos vies. Au-delà du survivalisme clanique promu par les collapsologues ou encore de l'action individuelle encouragée par le Mouvement Colibris, une approche d'intendance environnementale fondée sur le care, l'action collective et sur les solidarités qui structurent nos sociétés est possible.

LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, LE CLIMAT ET LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

Tempêtes, sécheresses, feux de forêt, inondations et canicules, constituent les impacts du changement climatique sur les terres habitables et agricoles. Cela accroît notablement les risques et la vulnérabilité des populations et/ou des activités humaines, y compris industrielles. Coulées de boues, glissements de terrain, manque d'eau douce, retrait et gonflement des sols argileux, érosion côtière, inondations marines ou fluviales, impacteront de façon croissante les terres urbanisées tandis que le réchauffement général devrait affecter la santé des humains et animaux d'élevage via le développement de nouveaux

vecteurs de maladie (moustiques) ou des contacts avec des viviers de bactéries et virus. Le changement climatique est si rapide qu'il participe déjà à la perte des espèces vivantes à l'échelle de la planète en modifiant leurs conditions de vie, les obligeant à migrer ou à s'adapter, ce que toutes ne sont pas capables de faire d'autant plus dans un contexte de destruction des habitats naturels (165ha de milieux naturels sont détruits chaque jour en France), de surexploitation de certaines espèces par la surpêche ou le commerce illégal, de pollution des eaux, de l'air et des sols ou encore d'introduction d'espèces exotiques invasives (frelon asiatique, renouée du Japon). Or, tous les travaux scientifiques et philosophiques montrent que préserver le vivant c'est évidemment préserver les humains ; la diversité des espèces et leur diversité génétique permet de s'adapter aux changements de conditions de milieux, dès lors pourquoï détruire le vivant ?

L'INTENDANCE DES TERRITOIRES

L'intendance consiste à se soucier de ce à quoi nous tenons. Si elle est issue historiquement des grandes religions et des pratiques traditionnelles de gestion des ressources naturelles – plutôt paternalistes et anthropocentriques – beaucoup de praticiens et des ONG s'inspirent désormais de

« l'éthique de la terre ». Développée dans la première moitié du XXe siècle par le penseur nord-américain Aldo Leopold, celle-ci considère les relations des humains avec la communauté du vivant dont ils font partie. Bien loin de l'approche autoritaire de l'intendant du roi sous l'Ancien Régime, l'intendance (stewardship en anglais) est une forme d'action collective locale combinée à l'action publique, où les intérêts écologiques et particuliers s'accordent dans la construction d'un projet d'intérêt général à moyen et long termes. Elle apparaît de plus en plus comme une alternative collaborative et ascendante aux politiques publiques pour favoriser la transition.

L'EXTENSION DU DOMAINE DU CARE

L'intendance repose sur un ensemble de vertus : l'humilité, l'intégrité, la justice ou encore la sagesse, pour faire bon usage voire prendre soin de la nature. Étendre en quelque sorte une éthique du care, c'est-à-dire du souci et du soin que nous portons à autrui, à la nature et à nos paysages, revient à mettre en œuvre une politique d'aménagement basée sur l'attention à la biodiversité, la sollicitude, la responsabilité et la solidarité à la fois envers les humains quant à leur accès aux ressources et envers le reste du vivant. En d'autres termes, cela doit

permettre d'associer au souci de la protection de la nature – qu'elle soit sauvage, modifiée par les humains, remarquable ou ordinaire – le souci des environnements dégradés, des inégalités sociales et environnementales. Bref, il s'agit d'être attentif aux relations que nous entretenons avec les autres, humains et non-humains, et avec notre milieu.

LA FABRIQUE DU CONCERNEMENT

Une telle approche implique de mettre en œuvre un processus de délibération qui crée d'une part, les conditions pour que les individus se sentent concernés par les autres et se soucient de leur environnement et d'autre part, les conditions de confiance et d'action qui dépassent les obligations et normes existantes. Il s'agit de mener un travail de redéfinition de l'autonomie territoriale qui prenne en compte les dimensions relationnelles, ce à quoi l'on tient, ce à quoi nous sommes dépendants et ce qui dépend de nous afin de construire les responsabilités individuelles et collectives par la confrontation aux autres, à leurs points de vue et leurs intérêts. En d'autres termes, il s'agit de reconnaître et connaître sa relation d'interdépendance aux autres humains et non-humains, d'identifier les rapports de pouvoir et les vulnérabilités, de construire de l'entendement pour bâtir une vision partagée et de la puissance d'agir.

VERS L'INTENDANCE

Depuis les années 1990, construites comme des pratiques environnementales citoyennes, les actions d'intendance se sont développées en milieux urbains avec les jardins communautaires et les associations alternatives de quartiers à Barcelone, New York ou Stockholm, ou encore les actions du mouvement social des villes en transition (monnaie locale, agriculture paysanne et périurbaine). L'intendance s'est généralisée aux USA, au Canada, en Afrique du Sud ou en Inde à travers des projets de gestion de l'eau et des terres, en impliquant des propriétaires, des agriculteurs et des éleveurs, des ONG, des services de l'État et en mettant l'accent sur l'éducation et le dialogue. En Europe, s'inspirant des différentes formes locales de régulation collective qui ont une



Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation de différentes formes d'intendance sociale et écologique, ici le Vercors - © R. Mathevet

longue histoire de gestion des communs, et associant approche collaborative, maîtrise foncière et maîtrise d'usage, l'intendance est une voie citoyenne alternative aux dispositifs régaliens existants. Encouragée par les parcs régionaux ou les associations de gestion des milieux naturels, elle enrôle propriétaires publics et privés, usagers, et environnementalistes pour préserver les paysages et la biodiversité des prairies en Hollande, des forêts en Finlande ou des vignobles en Languedoc. L'intendance repose aussi sur des initiatives d'acteurs locaux comme le Pacte pastoral intercommunal Causse Aigoual Cévennes qui a permis d'intégrer la priorité pastorale dans les plans d'urbanisme et les transferts de propriété foncière. Identités territoriales et attachements aux pratiques et aux paysages se traduisent par des engagements collectifs basés sur un droit négocié au-delà du cadrage des politiques publiques.

CONSTRUIRE DES «TERRITOIRES CAPABLES»

Lorsqu'un groupe humain s'inscrit dans une telle démarche, il fait sens commun, cause commune. Il accroît sa résilience aux crises. Mais la volonté de changement social ne suffit pas pour rendre l'intendance universelle et opérationnelle. Construire une politique d'intendance demande d'adosser au contrat social un nouveau contrat naturel qui considère les interdépendances, ces liens qui nous obligent. Un contrat qui définit, comme le proposait Michel Serres, nos devoirs envers la nature, en d'autres termes qui fait le choix de la solidarité écologique, de la justice sociale et environnementale. L'intendance peut faire de nos territoires de vie des «territoires capables», c'est-à-dire des territoires et des villes où les habitants sont «capables de penser et d'agir» pour une transition écologique, énergétique, économique, sociale et solidaire.

3-6-9 : LES DÉFIS DU XXI^{ÈME} SIÈCLE EN 3 CHIFFRES.

Les changements environnementaux planétaires sont très bien documentés et leurs causes identifiées, scientifiques et citoyens proposent de transformer nos sociétés pour y faire face

- 3 Nous nous dirigeons vers un réchauffement de l'ordre de +3°C qui demande une coopération inédite à la fois à l'échelon international, régional et local ainsi que des transformations profondes de nos modes de vie et d'accès à l'eau.¹
- 6 Nous vivons la 6ème crise d'extinction du vivant à l'échelle planétaire. Nous en sommes responsables de par nos activités extractives et productives. Il s'agit de mieux intégrer la biodiversité dans les choix d'aménagement et de gestion de nos territoires.²
- 9 Comment allons-nous nourrir 9 milliards d'humains à l'horizon 2050 ? Il convient de mettre en œuvre des pratiques agricoles à la fois productives et respectueuses des sols et de l'environnement.³

A LIRE

Mathevet R. et Bousquet F. (2014). Résilience & Environnement, Penser les changements socio-écologiques. Buchet-Chastel.

Mathevet R. (2012). La Solidarité écologique, ce lien qui nous oblige. Actes Sud.

1 : D'après Rockström, J., et al. A safe operating space for humanity. Nature 461, 472-475 (2009). <https://news.un.org/en/story/2019/11/1052171>;

2 : Ceballos G. et al. (2017). Population losses and the sixth mass extinction. PNAS 114 (30) E6089-E6096

3 : Charles H. et al. 2010. Food Security: The Challenge of Feeding 9 Billion People. Science 327(5967), 812-818